



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DU BUREAU**

Bureau du **15 novembre 2010**

Décision n° **B-2010-1959**

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : Mise à disposition, par bail emphytéotique, à l'OPH Grand Lyon Habitat, de biens situés 6, place Maréchal Joffre - Modification de la décision n° B-2009-0988 du Bureau du 29 juin 2009

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur :** Monsieur Barral

**Président :** Monsieur Jacky Darne

Date de convocation du Bureau : lundi 8 novembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 16 novembre 2010

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Philip (pouvoir à M. Darne J.), Passi.

Absents non excusés : MM. Bret, Reppelin, Daclin, Arrue, Mme Dognin-Sauze, MM. Bouju, Vesco, Julien-Laferrière, Imbert A., Lebuhotel.

**Bureau du 15 novembre 2010****Décision n° B-2010-1959**

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : **Mise à disposition, par bail emphytéotique, à l'OPH Grand Lyon Habitat, de biens situés 6, place Maréchal Joffre - Modification de la décision n° B-2009-0988 du Bureau du 29 juin 2009**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 4 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.5.

Par décision n° B-2009-0988 du 29 juin 2009, il a été approuvé la mise à disposition, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon Habitat, de divers biens dépendant d'un ensemble immobilier situé 6, place Maréchal Joffre à Saint Genis Laval, édifié sur une parcelle de terrain de 1 355 mètres carrés, cadastrée sous le numéro 327 de la section CB. Ledit bail n'a jamais été signé en raison de modifications à intervenir.

L'OPH Grand Lyon Habitat souhaite, en effet, réaliser un programme de réhabilitation permettant une mise aux normes de sécurité et de confort desdits biens.

Il convient d'apporter des précisions dans la désignation des biens susvisés mis à bail.

Ces derniers dépendant du volume 1 de l'ensemble immobilier précité. Il s'agit de :

- un appartement, une cave et un grenier, constitués par les lots n° 4, 10 et 17 ainsi que les 90/1000 des parties communes générales,
- un appartement,
- une construction à usage de buanderie,
- un droit de jouissance privatif du jardin.

L'ensemble constituant les lots n° 7, 21 et 22, avec les 443/1000 des parties communes générales.

Les autres conditions du bail restent inchangées ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** la mise à disposition, par bail emphytéotique, à l'OPH Grand Lyon Habitat, des lots n° 4, 10 et 17 et les 90/1000 qui y sont attachés, et les lots n° 7, 21 et 22 ainsi que les 443/1000 qui y sont attachés, dépendant du volume 1 de l'ensemble immobilier situé 6, place Maréchal Joffre à Saint Genis Laval, cadastré sous le numéro 327 de la section CB, dans le cadre d'un programme de réhabilitation permettant une mise aux normes de sécurité et de confort.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer, le moment venu, ledit bail.

**3° - La recette** de 122 397 € sera inscrite au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2010 - compte 752 100 - fonction 72 - opération n° 1761 - sous-opération 002.

**4° - Constate** la version consolidée de la décision de Bureau n° B 2009-0988 du 29 juin 2009 résultant de la présente modification.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 16 novembre 2010.**